

# INTERPELLATION

**Auteur** AdG/LA, par Doris Schmidhalter-Näfen, Werner Jordan, Gina-Maria Schmidhalter (suppl.) et Christine Seipelt Weber (suppl.)  
**Objet** Une grande pagaille et pas mal d'inquiétudes  
**Date** 13.11.2019  
**Numéro** 5.0475

---

Des doutes sur l'efficacité de la protection de l'environnement, la contamination de sites dans le Haut-Valais, l'arrêt de la production de chlorure de cyanure à la Lonza et les conséquences que cela entraîne, le départ du deuxième PDG de la Lonza ainsi que la politique et la gestion du personnel au DMTE, tous ces éléments suscitent quelques questions.

## **Conclusion**

Le Conseil d'Etat a-t-il interdit à Joël Rossier d'organiser un apéritif pour ses collègues du SEN?

Le Conseil d'Etat a-t-il porté plainte contre ce cadre qui a mis au jour la mauvaise gestion du département de Jacques Melly?

Depuis quand le Conseil d'Etat a-t-il connaissance des concentrations extrêmement élevées de benzidine dans l'eau souterraine?

A combien le Conseil d'Etat estime-t-il les coûts d'assainissement de la décharge de la Lonza?

Quelles mesures de sécurité a-t-il ordonnées?

Dans ce contexte, que signifie le départ du PDG de la Lonza, le deuxième déjà?

Au lieu de développer sa production de chlore, la Lonza va progressivement stopper toutes les lignes de production qui nécessitent du chlore. Le Conseil d'Etat ne devrait-il pas intervenir en matière de prix de l'énergie?